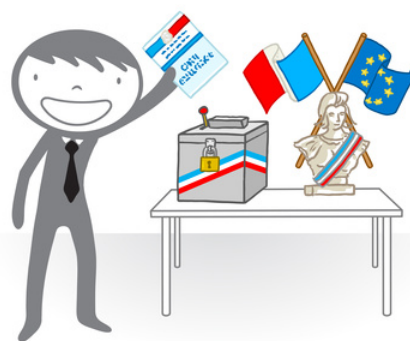


ST PHI-ACTU'



Juin 2020

Installation du Conseil Municipal

En raison de la crise sanitaire que notre pays est actuellement entraîné de vivre, c'est dans un contexte exceptionnel que les nouveaux conseillers municipaux se sont retrouvés le lundi 25 mai à la salle des fêtes de la commune pour l'élection du Maire, des adjoints et composer les commissions communales.

En préambule à cette réunion, toute l'équipe municipale composée de Mesdames Patricia BAZIN, Isabelle BUTET, Carine FAGOT, Christelle GAUTHIER, Messieurs Jean-Paul LECHENAULT, Bruno GUIONNEAU, Christophe LAMBERT, Philippe MORAL, Hubert POUULLOT, Bernard SOLIOT et Daniel TRECOURT, tient à remercier l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés dans des conditions inédites le 15 mars dernier. Un grand merci de confiance qui engage le conseil municipal à œuvrer pour l'intérêt de tous, assurer une gestion rigoureuse des finances communales et répondre au mieux aux attentes de la population dans l'intérêt général.

Un grand merci est également adressé à l'ensemble des élus municipaux qui ont décidé de mettre fin à leurs mandatures après plusieurs années passées au sein des conseils municipaux précédents.

Mesdames Michelle SOLIOT, 1^{ère} adjointe, Marie-Josèphe BACHELET, Cyndie LABE et Messieurs Jean-Loup MARTIN et Jean-Philippe ROSSIGNOL, doivent être fiers d'avoir participé activement à la gouvernance de la commune. C'est grâce à leurs propositions, leurs actions et le temps qu'ils ont consacré à cette belle fonction d'élu qu'aujourd'hui nous constatons le bien-vivre dans notre village.

Lors de cette première réunion qui se tenait à huis clos, les élus municipaux ont élu :

Maire : M. Hubert POUULLOT

1^{ère} adjoint : M. Philippe MORAL ayant en charge les finances, l'information, la vie associative et la gestion des salles communales.

2^{ème} adjoint : M. Jean Paul LECHENAULT, ayant en charge, la gestion du patrimoine forestier, des chemins ruraux, de l'environnement et l'agent technique.

3^{ème} adjoint : M. Bernard SOLIOT, ayant en charge la gestion des travaux de voirie, des bâtiments et de la sécurité.

Composition des Commissions communales

Commission des finances: *Elaboration du budget primitif et du compte administratif.*

- *POULLOT Hubert* - *GUIONNEAU Bruno*
- *MORAL Philippe* - *LAMBERT Christophe*
- *BUTET Isabelle* - *SOLIOT Bernard*

Commission d'Action Sociale : *Traitement des dossiers d'aide sociale concernant des administrés de la commune (hospitalisation, aide exceptionnelle, personnes âgées...)*

- *POULLOT Hubert* - *FAGOT Carine*
- *BAZIN Patricia* - *GAUTHIER Christelle*

Commission des affaires scolaires: *Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Saulon-la-Rue, besoins exprimés par les enseignants, parents d'élèves.*

TITULAIRES

SUPPLEANTS

DELEGUES : *POULLOT Hubert* *MORAL Philippe*
DELEGUES : *BUTET Isabelle* *BAZIN Patricia*

Commission des travaux, de la sécurité: *Suivi des travaux de bâtiments, de voirie, action pour la sécurité.*

- *POULLOT Hubert* - *MORAL Philippe*
- *SOLIOT Bernard* - *TRECOURT Daniel*
- *LECHENAULT Jean-Paul*

Commission d'appel d'offres : *Composée du Maire, Monsieur POULLOT Hubert, Président de commission et de trois membres du Conseil Municipal.*

TITULAIRES

SUPPLEANTS

DELEGUES : *SOLIOT Bernard* *GUIONNEAU Bruno*
DELEGUES : *TRECOURT Daniel* *LECHENAULT Jean-Paul*
DELEGUES : *MORAL Philippe*

Commission sport, culture, vie associative : *Gestion et développement d'activités sportives, festivités diverses et gestion du matériel de la salle des Crais.*

DELEGUES ELUS : *MORAL Philippe, GUIONNEAU Bruno, LAMBERT Christophe, SOLIOT Bernard*

DELEGUES EXTERIEURS : *FERON Marie-Thérèse, DEJEAN Christophe.*

Commission des logements communaux :

- *POULLOT Hubert* - *FAGOT Carine*
- *BAZIN Patricia* - *GAUTHIER Christelle*
- *BUTET Isabelle*

Commission information, communication : *Information auprès de la population, St-Phi Actu', Bulletin Municipal, Site Internet, Panneaupoket.*

- *POULLOT Hubert* - *FAGOT Carine*
- *MORAL Philippe* - *GAUTHIER Christelle*
- *BAZIN Patricia* - *GUIONNEAU Bruno*
- *BUTET Isabelle* - *LAMBERT Christophe*

Commission du patrimoine forestier et de l'environnement: *Gestion de 72 ha de bois, affouages, huppriers, plantations et chemins forestiers.*

DELEGUES :

LECHENAULT Jean Paul *MARTIN Jean Loup*
POULLOT Hubert *GIBASSIER Joël*
SOLIOT Bernard
TRECOURT Daniel

Commission de contrôle de la liste électorale : *LAMBERT Christophe*

Correspondant des armées : *GUIONNEAU Bruno*

Election des délégués dans les organismes extérieurs :

Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Côte d'Or - SICECO :

Délégué titulaire : SOLIOT Bernard et **délégué suppléant :** TRECOURT Daniel

Association syndicale de Broindon : L'ECHENAULT Jean-Paul et POUILLOT Hubert

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits St Georges :

Suite à l'application de l'article L273-11 du code électoral, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal fixé par l'article L2121-1 du CGCT.

Titulaire : le Maire, M. Hubert POUILLOT

Suppléant : le Premier Adjoint, M. MORAL Philippe

Comme l'autorise la réglementation sur le fonctionnement des collectivités, vous êtes autorisés à participer à ces différentes commissions. Si vous êtes intéressés par l'action sociale, la gestion de la forêt, les impôts locaux, la communication, la vie associative, faites-en part à un conseiller ou adressez-vous au secrétariat de la Mairie.

Avant l'issue de cette réunion, différents sujets ont été abordés :

- 1) Délégations consenties par le conseil municipal au maire.
- 2) Délégations du Maire aux adjoints.
- 3) Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.
- 4) Organisation et fonctionnement du conseil municipal.
- 5) Visite du patrimoine communal.

La réunion a été levée à 21h00 et la prochaine réunion est arrêtée pour le 8 juin 2020 à 18h30.

Annexe 1

Discours du Maire élu, M. Hubert POUILLOT

Mesdames et Messieurs les élus,

Le 15 mars dernier, les électeurs de la commune nous ont accordé leur confiance, approuvant, par la même occasion, le programme que nous leur avons soumis lors de la campagne électorale.

Après cette période inédite suite à cette crise sanitaire qui aujourd'hui régresse, il nous a fallu tous ensemble attendre les consignes de l'Etat pour pouvoir enfin se réunir et passer à une seconde étape.

Cette seconde étape est la mise en place du Maire, des adjoints et des commissions pour pouvoir fonctionner dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

Je voudrais tout d'abord remercier notre doyen d'âge, notre cher Jean-Paul pour la manière dont il s'est acquitté de sa présidence à l'ouverture de cette réunion; puis vous remercier tous de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant comme Maire de notre village.

Assisté de mes adjoints que nous allons élire dans quelques instants, je m'efforcerai de conduire les débats avec le souci d'entendre les uns et les autres, sans négliger que j'aurai trois règles à appliquer pendant cette nouvelle mandature:

- Faire respecter la loi
- Ecouter et répondre aux attentes de notre population
- Et maintenir le respect, l'ordre et les échanges au sein de notre conseil municipal.

Toute opposition sur un sujet doit être respectée à condition qu'elle soit constructive, et je souhaite qu'il en soit ainsi.

Il n'en reste pas moins que les délibérations doivent reposer sur un vote majoritaire.

En bonne démocratie, il nous faudra parfois accepter une orientation qui n'est pas tout à fait la nôtre, se résoudre à un choix que nous n'aurions pas retenu au départ.

En tout état de cause, quelle que soit notre conviction, nos sensibilités politiques qui resteront en dehors de nos débats, le seul souci qui doit nous animer, c'est le développement de la commune et le bien-être de ses habitants.

Pour ce qui est des projets que je vous soumettrai, ils émanent de notre programme électoral et, sauf difficultés majeures, imprévisibles, il faudra s'y conformer. Les engagements pris devant les électeurs doivent être tenus.

Je vous les rappelle :

- Développer l'information municipale auprès des habitants*
- Continuer l'embellissement de notre commune*
- Soutenir la vie associative*
- Maintenir le fonctionnement de nos écoles*
- Poursuivre l'aménagement du sentier pédestre le long de la Boise*
- Aménagement et réfection de la voirie, (Rue de Gevrey, Rue de Gilly)*
- Finalisation de la restauration intérieure de l'église*
- Rénovation de l'éclairage public*
- Création d'un terrain de sports*
- Études pour l'accessibilité de la Mairie*
- Réaménagement de l'espace de loisirs du quartier des Tilleuls*
- Révision du Plan Local d'Urbanisme.*

Il va sans dire que nous ne pourrons pas tout faire en même temps.

Nous allons déjà terminer les travaux de voirie et ceux de l'église qui ont été engagés dans la précédente mandature.

Pour ce qui est de la méthode, il s'agit là de notre comportement en tant qu'élu ; je souhaite, qu'indépendamment des fonctions qui nous distinguent, nous exercions notre mandat en restant très proches des habitants.

Nous sommes désormais les représentants de tous les citoyens et non pas de quelques-uns d'entre eux.

Dans le même ordre d'idées, il nous faudra maintenir et répondre aux attentes de nos écoles qui apportent une qualité de vie à nos familles.

Encourager et soutenir aussi la vie associative qui constitue un relais indispensable à l'action municipale.

Les attentes des uns et des autres peuvent alimenter nos débats et susciter la mise en œuvre de nouveaux projets.

N'oublions pas, dans six ans nous serons jugés sur ce que nous avons fait, mais aussi sur ce que nous aurions pu faire.

Nous avons un bon programme et partageons la même volonté de le voir aboutir.

Nous allons maintenant passer à l'élection de nos adjoints et nous poursuivrons par les commissions.

Annexe 2

Charte de l'élu local

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;*